ID: 071-200071884-20230404-DEL2023\_016-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt trois, le quatre avril, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Au Centre Culturel et de Congrès à Paray-le-Monial, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 29 mars 2023.

# DÉLIBÉRATION N° DEL2023\_016 - FINANCES DELIBERATION MODIFICATIVE : FONDS D'AIDE A L'INVESTISSEMENT RURAL 2021 POUR LA COMMUNE DE MARTIGNY LE COMTE

Par délibération en date du 27 septembre 2021, le Conseil communautaire s'est prononcé sur l'acceptation des demandes de fonds de concours déposés par ses communes membres dans le cadre du Fonds d'Aide à l'Investissement Rural (FAIR) pour l'année 2021.

Le 19 novembre 2021, la commune de Martigny-le-Comte a accepté un fonds de concours d'un montant de 3 534 € correspondant à 10 % du montant total HT de leur projet d'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement. Celui-ci a été versé par mandat administratif n° 364 du 11 février 2022.

Le coût réel des travaux s'est avéré être moins élevé que prévu (21 764,10 € au lieu de  $35\ 340\ €$ ).

Afin de maintenir un autofinancement de la commune à 20 % du coût total de l'opération, il est proposé au Conseil communautaire de régulariser le montant du FAIR 2021 initialement prévu (3 534 €) à hauteur de 2 177 € correspondant à 10 % des travaux HT réellement effectués, soit un trop versé à la commune de Martigny-le-Comte de 1 357 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5214-16 V,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2018-037 en date du 9 avril 2018 portant création du Fonds d'Aide à l'Investissement Rural,

Vu les délibérations du Conseil communautaire n° 2019-089 et 2021-118 en date du 26 septembre 2019 et du 27 septembre 2021 portant modification des modalités et des conditions d'éligibilité au FAIR,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2021-119 en date du 27 septembre 2021 portant attribution du FAIR à la commune de Martigny-le-Comte pour son projet d'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement pour l'année 2021,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Martigny-le-Comte n°2021/033 du 19 novembre 2021 acceptant le versement du fonds de concours d'un montant de 3 534 €,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2022-055 en date du 04 juillet 2022 portant modification du règlement d'intervention du FAIR,

Vu la demande faite par la commune de Martigny-le-Comte en date du 17 janvier 2023,

Considérant le règlement d'intervention du Fonds d'Aide à l'Investissement Rural,

Considérant que des fonds de concours peuvent être versés entre une communauté de communes et ses communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 21 mars 2023,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 28 mars 2023,

Après intervention du Président Gérald GORDAT,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:

## A l'unanimité,

### DÉCIDE

- de modifier le montant du FAIR 2021 à 2 177 € (au lieu de 3 534 €) correspondant à 10 % des travaux HT réellement effectués.
- d'effectuer un titre à l'article 773 (mandats annulés sur exercices antérieurs) de 1 357 € pour réduire le mandat 368 du 11 février 2022 concernant l'attribution du FAIR 2021.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74 | Secrétariat de séance assuré par : Myriam PEJOUX Votants: 68 Membres présents à la séance : 57

#### **Délégués Communautaires Présents:**

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Cyrille DUCERF, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Gérard BODET, Georges BORDAT, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Roland GOYARD, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Pierre URCISSIN, Thierry DESJOURS, Laurent MANSON, Jean ETAIX, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Daniel PACAUD, Régis GAUTHERON, Nicole GEORGES, Stéphane JOURNET, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Dominique NUGUE, Bérénice PORTIER, Michel ARNOUX, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE, Jean-Marc NESME, Myriam PEJOUX, Bernard PLET, Marie-France MAUNY, André RIBOULIN, Alain MIMEUR, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER

## Délégués ayant donné pouvoir :

Catherine CLERGUÉ à Jean-Marc NESME, Annie BOISSARD à André ACCARY, Anne DEGRANGE à Jean-Louis PETIT, Marie-Agnès FORGEAT à Nicole GEORGES, Cédric FRADET à Chantal CHAPPUIS, Fabien GENET à Gérald GORDAT, Lolita RODRIGUEZ à David BÊME, Pascal RAMEAU à André COTTIN, Emmanuel REY à Paul DUMONTET, Nathalie LELIEVRE à Nicolas LORTON, Michel TRAVELY à Gilles PERRETTE

#### Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Céline BIJON, Guillaume CHAUVEAU, Julien GAGLIARDI, Gérard LALLEMENT, Jean-Baptiste LEFORT, Patrick PAGÈS

> Ont signé au registre les membres présents Fait et délibéré en séance, le 4 avril 2023 Pour extrait conforme

> > **Gérald GORDAT** Président du Grand Charolais